



# FNAB

Fédération Nationale  
d'Agriculture Biologique

Éd. 2023



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

# Sommaire

<b>L'édito</b>	<b>3</b>
<b>FNAB en bref</b>	<b>4</b>
<b>Budget de la FNAB</b>	<b>5</b>
<b>L'équipe de la FNAB</b>	<b>6</b>
<b>Soutenir les agriculteur·rices bio</b>	<b>7</b>
1. 104 M€ débloqués pour les fermes bio en difficultés en 2023	<b>7</b>
2. Un plan d'urgence dédié pour le porc, aussi accessible aux indépendants	<b>7</b>
3. Contrats courts : L'État condamné à rembourser les aides indûment retenues	<b>8</b>
4. Communiquer sur le label bio auprès des consommateur·rices	<b>8</b>
5. Réguler le marché	<b>9</b>
6. Relancer la demande en faisant respecter la Loi EGAlim : des mesures encore timides	<b>9</b>
7. Recours contre HVE : 7 associations dont la FNAB demandent au Conseil d'État de reconnaître la tromperie du consommateur	<b>9</b>
Mouvement de colère agricole, le réseau bio fait entendre sa voix	<b>10</b>
<b>Défendre le Label bio</b>	<b>11</b>
1. Prosulfocarbe : le Ministre de l'Agriculture s'engage pour la mise en place d'un fond d'indemnisation	<b>11</b>
2. Les agriculteur·rices bio toujours vents debout contre les OGM	<b>11</b>
3. La bio s'engage pour la gestion de la ressource en eau	<b>12</b>
4. La FNAB répond à Elise Lucet	<b>12</b>
5. Défendre la bio dans les médias et auprès des élu·es	<b>12</b>
6. Engrais perlés : la FNAB obtient l'interdiction des principaux produits litigieux	<b>13</b>
7. Grippe aviaire : mobilisation des parlementaires pour protéger l'élevage en plein air pour la filière avicole	<b>13</b>
8. Défendre le plein-air bio sur les enjeux de biosécurité	<b>13</b>
<b>Développer la bio</b>	<b>11</b>
1. Loi d'Orientation Agricole : la FNAB se mobilise activement pour le renouvellement des générations et la transition	<b>14</b>
2. Veaux bio : construction d'un projet innovant pour valoriser la filière	<b>14</b>
3. Poulettes bio : un projet d'expérimentation pour mieux connaître la filière	<b>15</b>
4. Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) : la bio prise en compte	<b>15</b>
5. Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) : la FNAB a porté l'ambition du développement de la Bio pour une France neutre en carbone en 2050	<b>16</b>
6. Maîtrise des pratiques : favoriser le tutorat entre pairs pour consolider les installations	<b>16</b>
7. Egalité : soutenir les agricultrices dans leur parcours politique	<b>17</b>
8. Projet BEEBBio : communiquer sur l'attractivité des métiers d'élevage	<b>17</b>
9 Travailler aux côtés des collectivités	<b>18</b>
a. Animer un réseau de territoires engagés pour la bio	<b>18</b>
b. Professionnaliser l'accompagnement des collectivités	<b>18</b>
c. Faciliter le dialogue territorial et le changement de pratiques agricoles sur des zones de captage	<b>19</b>
10. Renforcer la place de la bio dans les Parcs Naturels Régionaux de France	<b>19</b>
<b>La bio une démarche de progrès</b>	<b>20</b>
1. Label FNAB	<b>20</b>
a. Le label prend vie	<b>20</b>
b. Une démarche reconnue	<b>20</b>
2. S'adapter au changement climatique	<b>21</b>
a. Sensibiliser sur l'importance d'adapter les pratiques agricoles	<b>21</b>
b. Réfléchir à l'adaptation : des infographies pour proposer des solutions	<b>21</b>
3. Atténuer son impact sur le climat et créer des références sur la Bio	<b>21</b>
a. Un diagnostic climat adapté à l'agriculture biologique	<b>21</b>
b. Décrypter les dispositifs de compensation carbone pour éclairer le réseau sur la rémunération carbone.	<b>21</b>
4. Élevage de porcs bio mâles entiers	<b>22</b>
5. Agribolien fait peau neuve	<b>22</b>
6. Élaborer son Plan de Fumure Prévisionnel en grandes cultures bio	<b>22</b>
7. Mettre en place des démarches de structuration et de développement de filières PPAM bio en France	<b>23</b>

## Éditeur :

Fédération Nationale  
d'Agriculture Biologique (FNAB)  
40 rue de Malte  
75011 PARIS

## Directeur de publication :

Philippe CAMBURET  
Président de la FNAB

## Rédaction : Équipe FNAB

**Création graphique :** [www.atelierdoppio.fr](http://www.atelierdoppio.fr)

**Crédits photos :** Réseau FNAB • Matthieu Chanel sauf mentions contaires

**Publié en avril 2024**

**[www.fnab.org](http://www.fnab.org)**



**Philippe CAMBURET**

**Président de la FNAB**  
Céréaliériste dans l'Yonne

## L'ÉDITO

Ces derniers mois, le sujet agricole s'est invité dans l'actualité française et plus largement dans l'actualité européenne. Hasard du calendrier électoral ? Sans doute pas, car les décisions prises au niveau européen ont un impact majeur sur les agriculteur·rices via le budget de la PAC qui pèse près de 9 milliards d'euros.

Et l'agriculture biologique, dans tout ça ? Elle vient de connaître une deuxième année économiquement difficile. Alors, comment soutenir notre modèle et faire en sorte de ne surtout pas revenir en arrière dans le développement de l'agriculture biologique ? Les leviers sont nombreux !

Tout d'abord, il faut que les moyens publics dédiés à soutenir la bio soient adaptés à la réalité économique des fermes : c'est pourquoi la FNAB a travaillé avec son réseau pour proposer des critères d'attribution du plan d'urgence inclusifs pour que toute ferme en difficulté bénéficie d'une aide.

De plus, la demande des consommateurs doit être stimulée : il est urgent de rappeler en quoi le label AB est gage de confiance. La campagne BioRéflexe pilotée par l'Agence bio est à ce titre bienvenue. Rappeler que les fermes bio produisent une alimentation de qualité, mais aussi de l'eau potable, de l'air non contaminé et une biodiversité préservée et qu'à ce titre il est normal que les agriculteur·rices bio soient rémunérés pour les services qu'ils rendent à toute la société

La loi EGalim et ses 20% de Bio en restauration collective doivent être enfin respectés afin de garantir l'accès à des produits de qualité à tous et toutes, tout en garantissant des débouchés économiques pour la filière bio.

Enfin, le revenu des agriculteur·rices bio ne peut plus être la variable d'ajustement : transparence sur les marges et respect des coûts de production sont indispensables pour que les agriculteur·rices bio vivent correctement de leur travail.

La transition n'est pas une option, elle est même plus que jamais nécessaire. Les équipes de la FNAB sont à pied d'œuvre pour que la crise que nous traversons soit l'occasion de construire des outils de régulation de marché et de soutien qui rendent plus fortes nos filières.

# La FNAB en BREF

Plus de  
**11 000**  
FERMES  
ADHÉRENTES



**13**  
GROUPEMENTS  
RÉGIONAUX

PLUS DE  
**400**  
SALARIÉ·ES



**90**  
GROUPEMENTS  
DÉPARTEMENTAUX

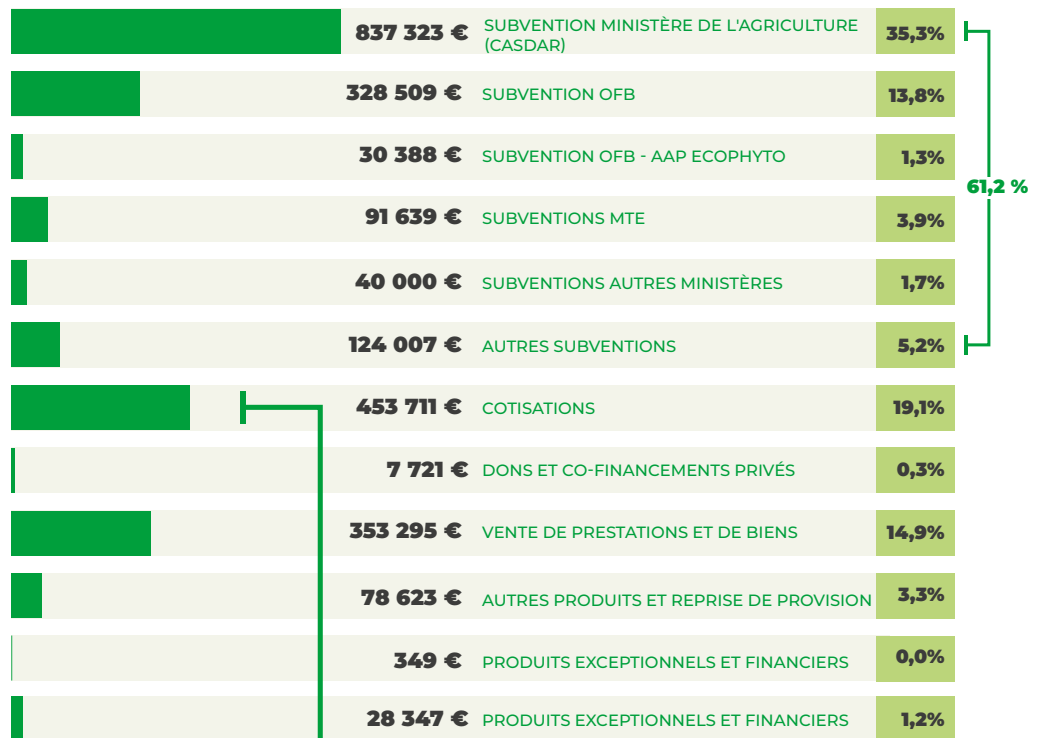


# Le BUDGET de La FNAB

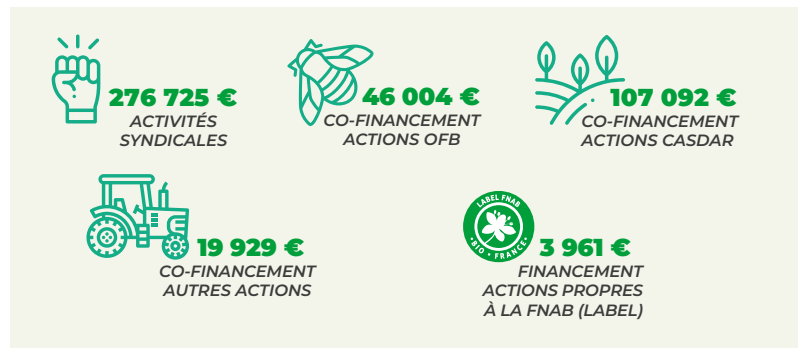
L'exercice 2023 s'est soldé par un résultat net de :

**- 43 813 €**

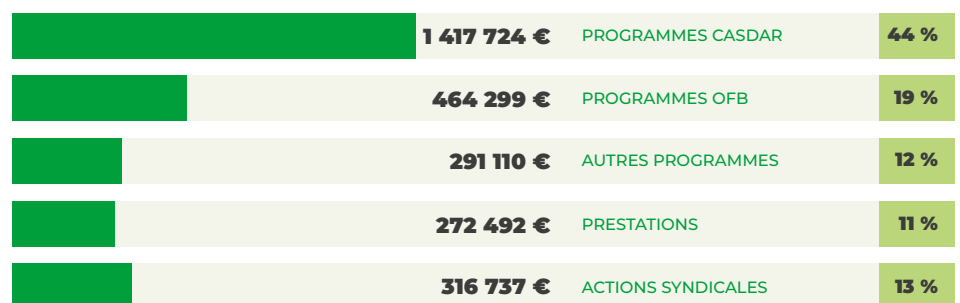
## → Produits **2 373 911 €**



### → ZOOM Affectation des cotisations



## → Charges **2 417 724 €**



# L'équipe de La FNAB

Certaines missions nationales (mandats techniques à l'ITAB, etc.) sont déléguées à des salarié-es du réseau : merci à elles et eux !



**Brigitte  
BECIU**

→ Chargée de mission élevage



**Catherine  
GOLDEN**

→ Chargée de mission Grandes Cultures, Semences et PPAM



**Cécile  
BLANC**

→ Chargée de mission légumes et biodiversité



**Inès  
PLUMECOCQ**

→ Chargée de mission cultures pérennes



**Claire  
PAGANELLI**

→ Co-directrice



**Samuel  
FROIS**

→ Chargé de mission développement économique



**Félix  
LEPERS**

→ Chargé de mission réglementation et politiques agro-environnementales



**Sophia  
MAJNONI  
D'INTIGNANO**

→ Déléguée générale



**Fiona  
MARTY**

→ Chargée de mission Europe



**Émilie  
POINSOT**

→ Chargée de communication



**Léonore  
MARLIAC**

→ Chargée de communication



**Valentin  
CÈZE**

→ Chargé de mission commercialisation bio



**Clément  
MONGABURE**

→ Chargé de mission aides et réglementation



**Anh Thu  
HOANG**

→ Comptable



**Clément  
CHARBONNIER**

→ Chargé de mission Eau



**Isabelle  
LEGRADE**

→ Office Manager



**Anne  
PICOT**

→ Chargée de mission enseignement agricole et égalité



**Delphine  
DUCOEURIOLY**

→ Chargée de mission Territoires Bio



**Sophie  
RIGONDAUD**

→ Chargée de futurs bio

## Soutenir les agriculteur·rices bio



*Dans le contexte de crise que traverse la filière bio depuis 2 ans, la FNAB n'a eu de cesse de rappeler que la bio est un modèle agricole crédible qui permet de concilier souveraineté, rendements et durabilité et qu'à ce titre, il mérite une politique publique qui soutient à la fois l'offre et le demande.*

### 1. 104 M€ débloqués pour les fermes bio en difficultés en 2023

La FNAB s'est battue aux côtés de ses partenaires pour obtenir une intervention de l'Etat. En mars 2023, un premier travail de chiffrage a été fait par les filières et une demande d'indemnisation a été portée par l'ensemble des acteurs (interprofessions, syndicats, acteurs du développement agricole) dont la FNAB. Une première enveloppe d'urgence a été ouverte par le ministère de l'agriculture en mars pour les fermes en grandes difficultés à hauteur de 10 millions d'euros, une seconde en juin dotée de 60 millions d'euros, puis une rallonge de 34 millions d'euros en fin d'année.

Si la FNAB a contribué à la construction de ces plans de sauvegarde, elle a cependant dénoncé les critères retenus qui n'avaient pourtant été proposés par aucune famille professionnelle et revenaient à exclure de nombreuses fermes, que ce soit le cumul baisse de trésorerie et baisse d'EBE ou la date de clôture comptable. **La demande de critères permettant de bénéficier à plus de fermes a finalement été entendue pour le plan de sauvegarde de 2024.**

En début d'année 2024, la FNAB et ses partenaires se sont re-mobilisés pour demander une nouvelle enveloppe à la hauteur des pertes réelles. Le chiffrage des pertes 2023 a en effet été effectué et s'élève à plus de 300 millions d'euros pour l'ensemble des filières bio.

### 2. Un plan d'urgence dédié pour le porc, aussi accessible aux indépendants

L'année 2023 a aussi vu **la création d'un plan d'urgence dédié au porc avec un appel à projet du fonds avenir Bio**. La FNAB s'est battue aux côtés de LCA et de Forébio pour que cet AAP ne prenne pas en charge uniquement de l'investissement, ce qui ne correspondait pas aux besoins du terrain. La FNAB a aussi demandé à ce que les indépendants puissent bénéficier aussi de ce fonds et, pour rendre cela possible, la FNAB a géré la pré-instruction des dossiers remontant du réseau. C'était une nouvelle position pour nous mais qui a rendu possible la prise en charge de plusieurs dossiers en provenance du terrain.



### 3. Contrats courts : L'État condamné à rembourser les aides indûment retenues

Le 1er juillet 2020, la FNAB a lancé une action juridique avec le soutien de la Confédération paysanne sur le sujet des "contrats courts". Dans cette affaire la FNAB et la Conf défendaient le droit de certains producteurs bio de toucher des aides CAB et MAB qui leur étaient refusées par l'administration pour des raisons purement administratives. Quand un.e producteur.trice bio était dans ce cas, l'administration "se remboursait" le trop perçu directement sur **les autres aides PAC auquel avait droit le/la producteur.trice. Le 16 novembre 2023, le tribunal administratif de Montpellier a donné raison aux producteurs bio, en reconnaissant le droit des agriculteurs bio à toucher ces aides.** L'État peut encore faire appel de ce jugement. La FNAB indiquera la marche à suivre aux producteurs bio, afin qu'ils récupèrent les aides qui leur avaient été refusées.

### 4. Communiquer sur le label bio auprès des consommateur-rices

Le budget débloqué grâce au travail de la FNAB, aux côtés du Synadis et de l'Agence Bio, en 2021 et 2022 a permis la reconduction de la campagne **#BioRéflexe** en 2023, avec un focus sur la notion de "local" ("Pour nous, pour la planète, pour nos producteurs locaux"), et une nouvelle ambassadrice, Cléopâtre Darleux (équipe de France de handball). Tout au long de l'année 2023, la FNAB a continué à porter la demande de fonds supplémentaires pour permettre à la campagne de prétendre à des canaux de grande visibilité (télé, affichage...). **Le gouvernement a finalement annoncé plusieurs enveloppes ramenant le budget de communication Bio à 18,5 millions d'euros pour les trois prochaines années (2024-2026).** Cela permettra notamment d'amplifier la campagne #Bio Réflexe et de la compléter de volets EGALim (cantines, collectivités, écoles) et restauration commerciale (en complément de la campagne européenne Cuisinons plus bio). Le Ministère de l'Agriculture a par ailleurs souhaité irriguer une partie du budget vers les territoires, via un appel à manifestation d'intérêts, pour leur permettre de financer des déclinaisons territorialisées de la campagne #BioRéflexe.



#### Focus Kit de com'

Dans le cadre du déploiement de la campagne **#BioRéflexe** courant 2023, l'Agence Bio a mis à disposition une liste d'outils de communication au réseau FNAB. Stickers, affiches, totem événementiel, ont été envoyés dans toutes les régions leur permettant ainsi de diffuser la campagne auprès des consommateurs (vente directe, événements de sensibilisation...). [photos]





## 5. Réguler le marché

Depuis janvier 2023, la FNAB travaille avec ses partenaires pour que les filières bio s'emparent des outils de suivi des marchés et de régulation des crises afin d'apporter des solutions efficaces aux problèmes que connaît la bio aujourd'hui.

Le projet Résibio, entamé début 2023 et qui prendra fin mi-2024, sert ce chantier d'envergure. Il compte en effet parmi ses principaux objectifs la réalisation d'un panorama des outils permettant d'anticiper les évolutions de marché, la conduite d'une étude de l'état des filières biologiques dans différents pays voisins ou encore l'amélioration de la connaissance qu'ont les acteur·ices bio des outils français et européens de régulation des crises.

Ce projet est autant technique que politique et suppose ainsi la coopération de nombreux partenaires. Il est porté avec la Coopération agricole, ADA France et Terre de Liens et soutenu par le Synabio et FOREBio. Le comité de pilotage du projet réunit par ailleurs les interprofessions des principales filières agricoles, les ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture, l'Agence Bio ainsi que l'Observatoire de la formation des prix et des marges. Les premiers livrables seront rendus publics en début d'année 2024.

## 6. Relancer la demande en faisant respecter la Loi EGAlim : des mesures encore timides

Tout au long de l'année, la FNAB a interpellé les pouvoirs publics pour que la règle des 20 % de produits biologiques en restauration collective soit appliquée. A ce stade, l'Etat doit s'engager via une circulaire inter-ministérielle sur "l'Etat exemplaire" pour que d'ici la fin de l'année prochaine les objectifs de la loi EGAlim soient respectés par toutes les cantines d'Etat (hôpitaux, armées, justice, administration centrale et services déconcentrés). **De plus, à compter de 2024, l'État accordera un bonus d'un euro aux collectivité**

tés qui mettent en œuvre le dispositif de repas à 1 euro à la cantine et qui s'engagent à respecter les objectifs EGAlim.

## 7. Recours contre HVE : 7 associations dont la FNAB demandent au Conseil d'Etat de reconnaître la tromperie du consommateur

Un collectif d'associations de consommateurs (UFC-Que Choisir, Bio Consom'acteurs), de défense de l'environnement (Génération Futures, Agir Pour l'Environnement) & de la santé (Réseau Environnement Santé), d'agriculteurs bio (FNAB) et d'entreprises bio (Synabio) **ont saisi le 20 janvier 2023 le Conseil d'Etat pour faire reconnaître la tromperie du consommateur causée par le label HVE depuis sa création il y a plus de 10 ans.** Ce recours fait suite à la publication d'un nouveau référentiel HVE par le ministère de l'agriculture en novembre 2022.

Pour nos organisations requérantes, les exigences de ce référentiel rénové n'ont pas du tout été revues à la hausse, contrairement à ce qu'affirment la FNSEA ou les pouvoirs publics. HVE ne mérite donc pas son nom et trompe les consommateur·rices ! Il faut soit revoir réellement le référentiel à la hausse, soit changer de dénomination. Mais dans tous les cas, il faut que la tromperie du consommateur et que les avantages dont bénéficie HVE (aides de la PAC, crédit d'impôts, accès aux marchés publics pour la restauration collective, etc.) cessent !

Cette procédure devant la plus haute juridiction administrative est encore en cours à la date de la parution du présent rapport d'activité. La décision est attendue pour le second semestre 2024.



## Mouvement de colère agricole, le réseau bio fait entendre sa voix

Mi-janvier 2024, un mouvement de colère s'est levé dans le milieu agricole, réclamant principalement un meilleur revenu pour les producteurs et productrices. Après avoir annoncé une enveloppe de 50 millions d'euros pour les fermes bio (contre 271 millions d'euros de besoins estimés par l'ensemble des organisations agricoles), le Premier Ministre et le Ministre de l'Agriculture ont annoncé la suspension du plan Ecophyto (qui devait comprendre un fonds d'indemnisation pour les contaminations au prosulfocarbe) et la levée de certaines normes environnementales pour accéder aux aides PAC.

**Le 7 février, à l'occasion des Journées d'Hiver de la FNAB, une mobilisation 100% bio a été coordonnée à proximité de l'Assemblée Nationale. Plus de 300 personnes étaient présentes, dont plus de 40 parlementaires venus soutenir l'agriculture biologique.** Une délégation a pu être reçue au cabinet du ministre, où il a été confirmé que des annonces auraient lieu lors du Salon International de l'Agriculture en mars, notamment pour annoncer l'enveloppe complémentaire du plan de sauvegarde de la filière bio, la remise sur les rails du plan Ecophyto, et la nouvelle mouture du plan Ambition Bio, pour soutenir la demande.

À la suite de cette mobilisation, le réseau FNAB a continué à se mobiliser dans les territoires, faisant appel à leurs consommateurs, lors de marchés bio festifs, d'opérations de tractage, de plantages symboliques d'arbres devant les institutions publiques...

En parallèle, tous les GRAB/GAB ont **rencontré leurs préfetures et leurs parlementaires** pour faire entendre la voix de l'agriculture biologique, et **beaucoup d'articles de presse ont donné la parole aux agriculteurs et agricultrices du réseau**, générant plusieurs dizaines de retombées presse.



### Mobilisé·es au Salon International de l'Agriculture



Après un RV raté pour le grand débat avec le Président de la République lors de l'inauguration, les administrateurs et administratrices de la **FNAB**

**ont mené un travail de plaidoyer en rencontrant de nombreuses délégations de parlementaires** : LFI, LIOT, Démocrates, Horizon, LR, Les Verts, la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, etc... Parallèlement, des agriculteur·rices ont distribué des tracts pour promouvoir la bio auprès des consommateurs et consommatrices.



## 1. Prosulfocarbe : le Ministre de l'Agriculture s'engage pour la mise en place d'un fond d'indemnisation

Depuis 5 ans, le nombre de contaminations de productions bio au prosulfocarbe est en augmentation constante. Dans la grande majorité des cas, elles entraînent une destruction du lot sans indemnisation des producteur-rices. La FNAB se bat pour que les producteur-rices et les coopératives obtiennent réparation, en proposant des amendements à des parlementaires, en interpellant le Ministre et en lançant des procédures juridiques. Dans le cadre des discussions du projet de loi de finance 2024, la FNAB a proposé des amendements visant à mettre en place un fonds d'indemnisation, déposé par des dizaines de parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale. Malheureusement le gouvernement a rejeté ces demandes.

Cependant, lors de son audition à l'Assemblée Nationale le 16 novembre 2023, **le Ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a reconnu que le problème devait être traité, et s'est prononcé en faveur de la mise en place d'un fond d'indemnisation des producteurs bio contaminés par des pesticides utilisés en conventionnel.** Cette annonce a été reprise dans le document de travail sur le futur plan Ecophyto, mais n'est cependant pas accompagnée d'un calendrier précis. Si la FNAB lance en 2024 un nouveau projet visant à travailler à la mise en place de ce fond dans la durée, elle demande avec FOREBio qu'un système transitoire soit mis en place dès 2024 pour indemniser les producteurs bio contaminés.

## 2. Les agriculteur-rices bio toujours vents debout contre les OGM

Alors qu'au niveau européen, la déréglementation est en cours pour autoriser de nouveaux types d'OGM (appelés NTC), la FNAB, aux côtés du Collectif Zéro OGM, lance l'Appel de Poitiers, qui exige l'évaluation, la traçabilité et l'étiquetage de tous les OGM, ainsi que l'interdiction de ces nouvelles technologies en agriculture biologique. Les législateurs européens prévoient des avancées majeures pour ce texte en janvier 2024, avant les élections européennes du 9 juin 2024.

Le 7 février 2024, le Parlement européen a adopté à une large majorité un texte détricotant la réglementation des OGM issus des Nouvelles Techniques de modification du Génome (NTG). **Le Parlement a toutefois tenu compte d'une des demandes du secteur bio, qui plaide pour une interdiction des NTC en bio.** Mais ce n'est qu'un sursis car une clause de revoyure dans 7 ans relancera les débats.

La FNAB compte sur la France et les autres Etats membres du Conseil de l'UE pour sécuriser la traçabilité tout au long de la chaîne, ainsi que l'obligation des mesures de coexistences par les utilisateurs des NTC, pour garantir le droit des producteur-rices bio et des consommateur-rices bio de ne pas produire ni manger d'OGM issus de NTC.



### 3. La bio s'engage pour la gestion de la ressource en eau

En 2023, la FNAB a lancé sa première feuille de route "eau" animée par un nouveau poste de chargé de mission eau. Ces objectifs principaux sont : la montée en compétence du réseau sur la gestion quantitative de l'eau, l'amélioration de la connaissance sur les aménités potentielles de l'AB pour la rétention de l'eau, le développement de projets techniques d'adaptation des fermes au manque d'eau, et l'insertion du réseau FNAB dans les instances de gestion de l'eau à tous les échelons.

A ce titre, plusieurs actions ont été menées :

- **4 formations gestion quantitative de l'eau** permettant de revenir sur les bases du cycle de l'eau, des impacts du changement climatique, de la gouvernance et de la réglementation de la ressource, à destination des salarié-es et représentant-es professionnel-les du réseau
- **la mise à jour de la position du réseau FNAB sur la gestion quantitative de l'eau** : celle ci propose désormais des orientations concernant les pratiques, la gouvernance et le partage de l'eau
- **la structuration du réseau autour du sujet eau** avec le démarrage de travaux sur des feuilles de route par filière, une campagne de plaidoyer auprès des agences de l'eau et l'animation continue de groupes de travail eau

### 4. La FNAB répond à Elise Lucet

Dans le cadre de la préparation d'un reportage sur l'agriculture biologique, fin 2022, la FNAB a travaillé avec les équipes d'Elise Lucet afin de répondre à leurs interrogations sur le cahier des charges de l'agriculture biologique à propos des intrants autorisés en Bio. **La FNAB a ainsi eu l'occasion de réexpliquer les principes de base du fonctionnement de la Bio.** Pour permettre au réseau de communiquer simplement sur ce sujet, la FNAB a construit cette FAQ.

### 5. Défendre la bio dans les médias et auprès des élu-es

Alors que l'agriculture biologique traverse une période de crise inédite, elle se trouve désormais dans une position qui l'oblige à se professionnaliser dans sa prise de parole pour défendre sa voix, auprès de la presse **comme des pouvoirs publics, du grand public, des collectivités, ... La FNAB a donc lancé en 2023 des sessions de formation à destination des administrateurs, administratrices et de leur binôme salarié-e** qui se trouvent en situation de porter la parole du réseau vis à vis de l'extérieur, que ce soit dans les médias ou en rendez-vous politique. Une quarantaine de personnes ont été formées.

Par ailleurs, la FNAB a développé un **Kit média** et un guide méthodologique à destination des agriculteurs et agricultrices qui représentent le réseau dans les médias. Ce kit est composé de notre message essentiel à faire passer, chiffres et arguments d'appui, posture et conseils pour permettre de se préparer en amont d'un passage TV ou radio.





## 6. Engrais perlés : la FNAB obtient l'interdiction des principaux produits litigieux

---

Depuis quelques années, certains produits fertilisants affichant des taux d'azote ammoniacal particulièrement élevés ont fait leur apparition sur le marché des produits « utilisables en bio ». En janvier 2023, après 2 ans de discussions au cours desquels **la FNAB a plaidé pour une clarification réglementaire, la direction de la répression des fraudes (DGCCRF) a demandé aux metteurs en marché de la plupart des engrais perlés de retirer la mention "Utilisable en agriculture biologique" de leur produit.** Cette décision permet l'interdiction des principaux produits litigieux, et préserve la bio de pratiques contraires à ses principes.

## 7. Grippe aviaire : mobilisation des parlementaires pour protéger l'élevage en plein air pour la filière avicole

---

La FNAB a été auditionnée en janvier dans le cadre d'une mission d'information sur la grippe aviaire et ses conséquences sur les élevages, créée par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale. Le rapport d'information présenté le 6 avril liste une quarantaine de propositions destinées à nourrir la réflexion sur la gestion de crise et l'avenir de la filière avicole.

**Le réseau FNAB a interpellé les parlementaires par courrier pour leur faire connaître les propositions de ce rapport à soutenir.** Une quinzaine de député-es et sénateur-rices ont répondu et fait part de leur soutien. Certain-es ont posé des questions écrites au gouvernement. En novembre, la FNAB a de nouveau été auditionnée. Des député-es, Mme Meunier et M. Fournier, travaillent sur une proposition de loi afin de préserver l'élevage de volailles en plein air, à laquelle la FNAB entend contribuer autant que possible.

## 8. Défendre le plein-air bio sur les enjeux de biosécurité

---

Après la grippe aviaire, **la FNAB a continué à défendre le plein air sur les questions de biosécurité dans le cadre des travaux sur le plan d'action contre la peste porcine africaine.** 50% des truies bio sont élevées en plein air et pour de nombreux élevages les indications techniques du plan d'action sont extrêmement complexes à mettre en œuvre. La FNAB demande que des mesures d'adaptation techniques et financières soient prises.



## 1. Loi d'Orientation Agricole : la FNAB se mobilise activement pour le renouvellement des générations et la transition

La FNAB s'est mobilisée tout au long de l'année 2023 en participant activement à la concertation nationale organisée par le Ministère de l'Agriculture et en organisant de nombreux rendez-vous politiques sur le sujet pour pousser les demandes construites en commission. **La FNAB a porté 5 propositions** : l'intégration d'un module bio obligatoire dans le référentiel de formation, l'intégration des structures d'accompagnement spécialisées sur la Bio dans le parcours officiel à l'installation, la priorisation des projets sur les terres bio pour l'ensemble des terres agricoles y compris celles en ferme, des outils de diagnostic climatique adaptés à la Bio, le financement de projets de recherche pour mieux comprendre la capacité des fermes bio à faire face au réchauffement climatique.

## 2. Veaux bio : construction d'un projet innovant pour valoriser la filière

Après plusieurs échanges du réseau depuis 2022 sur les initiatives en cours dans les GAB/GRAB en matière de valorisation des veaux de cheptels laitiers bio, la FNAB a organisé en octobre un séminaire de travail afin de partager les avancées et attentes du réseau. Ce séminaire ainsi que les réunions qui ont suivi avec les GAB/GRAB intéressés et des partenaires techniques (ITAB, IDELE, FiBL, INRAE de Mirecourt...) ont permis de poser les bases d'un projet porté par la FNAB, le projet VALOV'BIO, en vue d'un dépôt à l'appel à projets CASDAR « démultiplication » 2024.

**Le projet a pour objectif d'améliorer la valorisation en bio des bovins non destinés au renouvellement, en particulier des veaux issus des cheptels laitiers bio**, afin de garantir des conditions d'élevage bio à ces animaux, tout en assurant des prix rémunérateurs aux producteurs bio et une meilleure résilience des systèmes face aux aléas conjoncturels. S'il est retenu, le projet permettra d'accompagner les éleveurs bio dans la mise en place d'engraissement à la ferme et de modèles d'élevage innovants (partenariats entre éleveurs laitiers et allaitants, allaitement sous nourrices...).

### 3. Poulettes bio : un projet d'expérimentation pour mieux connaître la filière

---

Afin d'améliorer l'approvisionnement en poulettes biologiques françaises, un projet d'expérimentation a été monté par l'ITAB, en partenariat avec la FNAB et l'ITAVI, pour répondre à l'appel à projets CASDAR "co-innovation" 2024. La FNAB a contribué, en lien avec l'ITAB, à la construction de ce projet sur l'élevage de poulettes biologiques, suivi avec intérêt par la Commission Volailles.

**S'il est retenu, ce projet permettrait de faire un état des lieux des pratiques d'élevage de poulettes bio en France et en Europe, ainsi qu'un état de la filière, et de mettre en place des essais pour tester des pratiques d'élevages et produire des références techniques.** Il permettrait aussi de produire des références économiques, actuellement manquantes, et de réfléchir aux atouts et contraintes de la filière et des élevages actuels et à leurs possibilités d'évolution.

### 4. Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) : la bio prise en compte

---

Par le biais du Conseil national de l'alimentation (CNA) qui était amené à donner son avis lors de la consultation préalable à la rédaction de la SNANC, la FNAB a défendu la prise en compte des atouts d'une alimentation bio dans la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) aux différentes étapes de la filière, de la production jusqu'aux consommateurs et consommatrices.

Après avoir été repoussée à de nombreuses reprises, la publication de ce document cadre doit avoir lieu avant le printemps 2024. Le CNA sera de nouveau saisi pour s'exprimer sur la version de la SNANC travaillée par le gouvernement. **La FNAB et ses partenaires feront de nouveau entendre les apports de l'agriculture biologique à l'alimentation, la nutrition et le climat.**





© Bio en Hauts-de-France

## 5. Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) : la FNAB a porté l'ambition du développement de la Bio pour une France neutre en carbone en 2050

La France doit respecter une trajectoire de baisse des émissions de GES déterminée par la stratégie nationale bas carbone. Chaque secteur économique doit réfléchir à cette trajectoire pour contribuer à l'effort global. Adossé à ce document d'orientation, des recommandations de politiques publiques pour tenir ces engagements seront publiées.

En 2023, la FNAB a participé aux concertations portées par le Ministère de l'Agriculture sur la Stratégie Nationale Bas Carbone et a défendu le rôle de l'agriculture biologique dans la trajectoire de réduction des GES de l'agriculture française.

## 6. Maîtrise des pratiques : favoriser le tutorat entre pairs pour consolider les installations

Le parcours d'installation, et les années qui suivent, peuvent parfois être très compliquées pour les fermes bio qui peinent à trouver des conseils appropriés à leur mode de production. **En 2022, la FNAB a lancé un projet d'essai-mage de l'accompagnement entre pairs qui se poursuit en 2023.** Il permet aux nouveaux et nouvelles installé-es de bénéficier de l'expérience d'agriculteur-ices expérimentés : modèle économique, techniques agricoles, développer un réseau... Ce programme permet de brosser un large spectre de sujets, et bénéficie également aux tuteurs et tutrices, qui y voient l'occasion de repenser leur façon d'aborder certaines pratiques. Le programme est déployé dans 11 territoires via 5 GRAB et GAB, et 30 agriculteurs ont bénéficié de l'accompagnement d'un tuteur grâce au projet de la FNAB en 2023.





## 7. Égalité : soutenir les agricultrices dans leur parcours politique

Lancé officiellement en janvier 2023, le groupe de productrices engagées a été lancé par la FNAB pour les accompagner à la prise de responsabilité politique. L'occasion de se rencontrer et d'échanger dans un cadre bienveillant sur leurs réussites, écueils ou difficultés d'agricultrices bio. Un volet est consacré à la prise de parole en public, donnant

aux productrices des outils pour affirmer et défendre leur opinion. Par ailleurs, la FNAB organise des temps théoriques sur le fonctionnement de la gouvernance agricole afin de donner des bases de compréhension des grands enjeux. 2 promotions ont été formées, et 30 agricultrices ont pu participer au programme en 2023.

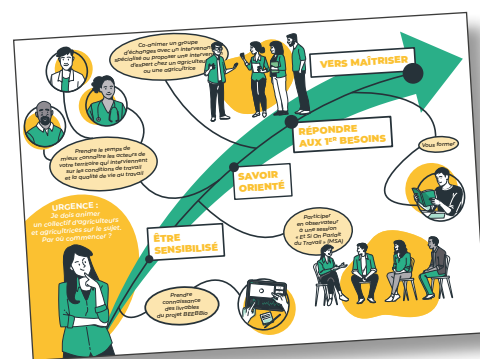
“ Rencontrer d'autres productrices engagées et me former à la prise de parole dans les médias m'ont beaucoup confortée dans mes engagements. C'était très motivant ! Je suis devenue co-présidente de mon GAB à la suite de l'accompagnement.

**Mélanie Bonsergent**

Arboricultrice  
et co-présidente du GABB Anjou

## 8. Projet BEEBBio : communiquer sur l'attractivité des métiers d'élevage

Le projet « Bien-être en Élevage Bovin Bio » (BEEBBio), qui s'est déroulé en 2022-2023, a permis à un petit groupe de conseiller-res et animateur-rices de monter en compétences sur la question du travail. Conditions de travail, qualité de vie au travail, sens du travail..., le sujet recouvre de nombreuses thématiques qui complètent l'approche globale des fermes en agriculture biologique en remettant l'humain au cœur de son système. Un guide a été réalisé pour partager des conseils, ressources et contacts utiles.





## 9. Travailler aux côtés des collectivités

### A. ANIMER UN RÉSEAU DE TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA BIO

La FNAB anime le réseau des Territoires bio pilotes qui regroupe une trentaine de collectivités locales particulièrement engagées en faveur du développement de l'agriculture biologique.

Au mois de novembre, un temps fort de deux jours, accueilli par Montpellier Méditerranée Métropole et Pays de l'Or Agglomération, a permis à une soixantaine de participants de partager leurs expériences et confirmer le bien-fondé de leurs stratégies en faveur de la bio sur leurs territoires.

Une série d'interviews d'élu-es de ces territoires a également été lancée fin 2023, pour renforcer la mise en avant de leurs initiatives et inspirer d'autres collectivités qui cherchent des façons de soutenir l'agriculture biologique. Ces interviews sont valorisées dans la

newsletter mensuelle Territoires Bio ainsi que sur les réseaux sociaux de la FNAB.

**Trois nouveaux territoires bio pilotes ont été accueillis dans le réseau en 2023.** Il s'agit de **Rennes Métropole**, **Nantes Métropole** et **Valence Romans Agglomération**. **Grand Poitiers** nous a également rejoints début 2024.

### B. PROFESSIONNALISER L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

Pour accompagner la montée en compétences du réseau FNAB sur l'accompagnement des collectivités (restauration collective, diagnostic de territoires, filières ...), **la FNAB a souhaité structurer et formaliser, dans une plaquette composée de fiches thématiques, les différentes activités "territoires" du réseau.** In fine, il s'agit de rendre visible et de faire connaître l'expertise et les compétences du réseau et d'encourager les collectivités à faire appel aux Gab et Grab pour leur différents projets de territoire en lien avec l'AB. Une offre de service "pilote" a ainsi été travaillée puis mise en forme, pour permettre aux GAB de se l'approprier et de la décliner en fonction de leurs spécificités locales.





### C. FACILITER LE DIALOGUE TERRITORIAL ET LE CHANGEMENT DE PRATIQUES AGRICOLES SUR DES ZONES DE CAPTAGE

Le programme “Dialogue Territorial et captages prioritaires” financé par l’OFB dans le cadre du plan Eco-phyto, a permis à onze collectivités gestionnaires de captages d’eau potable de bénéficier d’actions de formation et de sensibilisation visant à faciliter la mise en oeuvre d’un processus de dialogue territorial sur ces zones sensibles. Ce projet, porté par la Fnab et l’Ecole du Dialogue Territorial, a mis en lumière des freins et leviers au changement de pratiques agricoles et à la conduite du dialogue territorial. La dernière partie de ce programme pluriannuel, tout en assurant la poursuite des accompagnements, permettra de capitaliser et de valoriser ces enseignements en 2024-2025.

## 10. Renforcer la place de la bio dans les Parcs Naturels Régionaux de France

La collaboration entre la FNAB et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux s’incarne depuis 2021 dans une convention qui vise à renforcer les synergies entre le réseau de la FNAB et les PNR dans l’optique, in fine, de renforcer la place de l’AB dans les Parcs et d’encourager le développement de plans bio territoriaux. **L’année 2023 a permis de sensibiliser et informer les élu-es des parcs sur les enjeux du développement de l’AB novembre**, afin qu’ils soient moteurs dans cette période charnière où de nombreuses chartes sont en cours de réécriture.

# La BIO une DÉMARCHE DE PROGRÈS



© Atypix / GAB 44



*Ce label c'est une opportunité de parler de ce qu'on fait sur nos fermes. Pour qu'on soit encore plus fier de ce qu'on fait et qu'on puisse le valoriser.*

**Christophe Osmont**  
Éleveur dans la Manche  
et co-présidente de Bio en Normandie

## 1. Label FNAB

Après la finalisation du cahier des charges en 2022 et le lancement de la communication, ce sont **108 diagnostics biodiversité et social** qui ont été réalisés partout en France. 3 comités de labellisation ont eu lieu courant 2023, pour un total de **30 fermes** labellisées à la fin de l'année.

### A. LE LABEL PREND VIE

En 2023, la FNAB a réalisé une variété d'outils de communication, permettant aux premières fermes labellisées de valoriser leur engagement auprès de leurs consommateurs.

De son côté, la FNAB a maintenu une communication régulière pour faire de la pédagogie sur les critères tout en valorisant les premières fermes labellisées, notamment via la création d'une carte interactive.

### B. UNE DÉMARCHE RECONNUE

Début 2024, un rapport présenté par la Mission d'Information sur les dynamiques de la biodiversité dans les paysages agricoles et l'évaluation des politiques publiques associées, recommande de la promotion du label afin de valoriser les pratiques agricoles les plus favorables à la biodiversité au sein du label « Agriculture biologique ».



## 2. S'adapter au changement climatique

### A. SENSIBILISER SUR L'IMPORTANCE D'ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES

En mars 2023, la FNAB a lancé une série de podcasts : S'adapter au changement climatique. Pendant trois des quatre épisodes, les auditeurs vont à la rencontre de plusieurs agriculteurs et agricultrices bio pour comprendre leurs réflexions sur l'adaptation de leurs pratiques face au changement climatique. Un quatrième épisode vient compléter la série avec un entretien d'expert, Pietro Barbieri, maître de conférence spécialisé dans la modélisation du développement de l'agriculture biologique. Cet outil vise à sensibiliser à l'importance d'adapter l'agriculture au changement climatique mais aussi faire connaître les bonnes pratiques en termes d'adaptation, et le rôle que peut avoir le réseau FNAB pour accompagner les fermes. Plus de 2000 écoutes ont été enregistrées et de nouveaux épisodes sont prévus pour 2024.

### B. RÉFLÉCHIR À L'ADAPTATION : DES INFOGRAPHIES POUR PROPOSER DES SOLUTIONS

Si les changements climatiques touchent tout le monde, ils n'ont pas les mêmes répercussions et n'appellent pas les mêmes réponses selon les filières de production. La FNAB a

interrogé des agriculteur·ices bio pour réaliser des infographies des impacts du changement climatique sur 4 filières de production : l'élevage (avec un focus sur les bovins), le maraîchage, les grandes cultures et l'arboriculture. En plus des impacts ressentis sur leurs fermes, ces infographies présentent des pistes de solutions proposées par les agriculteur·rices du réseau.

Les conseiller.es du réseau peuvent s'appuyer sur cet outil pour amener une discussion autour du climat, en formation ou dans des collectifs de travail.

## 3. Atténuer son impact sur le climat et créer des références sur la Bio

### A. UN DIAGNOSTIC CLIMAT ADAPTÉ À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Lancé début 2023, l'Outil ACCT-FNAB (AgriClimateChangeTool-FNAB) a été co-construit par Solagro et un groupe de travail du réseau, piloté par la FNAB. Il a pour objectif d'évaluer les performances climatiques des fermes. Cet outil se veut particulièrement adapté et recommandé pour les fermes en agriculture biologique : les pratiques agronomiques des agriculteur·ices bio diffèrent parfois beaucoup des références utilisées par des outils de diagnostics spécialisés par productions.

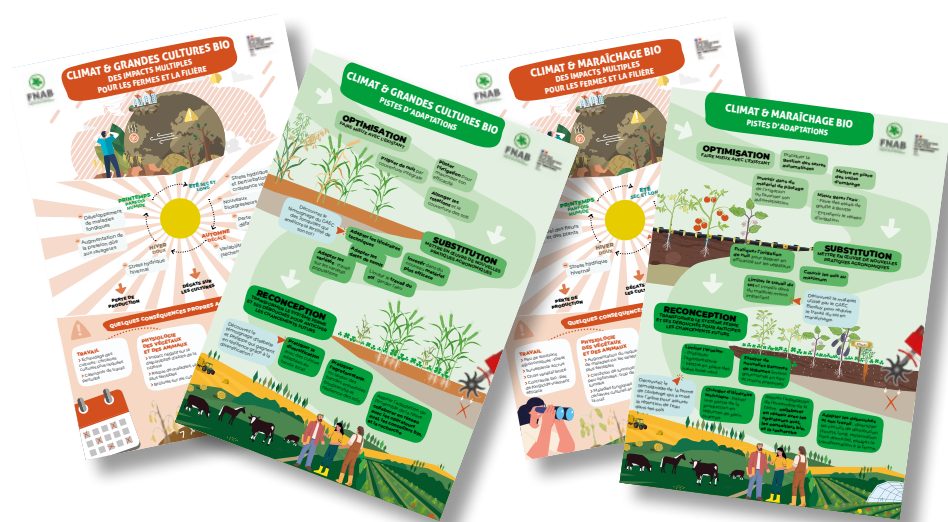
Le diagnostic permet :

- à l'échelle individuelle, d'évaluer l'impact des activités d'une ferme sur le climat
- à l'échelle d'un collectif d'agriculteur·rices, de comparer les fermes entre elles pour déterminer les meilleurs leviers d'action à mettre en place
- à l'échelle nationale, d'acquérir des références sur l'impact des fermes biologiques sur le climat.

30 conseillers ont été formés l'année dernière pour effectuer les diagnostics. Ils seront 30 de plus en 2024 pour un objectif de 200 diagnostics réalisés partout en France en fin d'année. L'objectif est de créer des statistiques sur les impacts de la bio sur le climat et amener les agriculteurs à la réflexion sur leurs impacts et les adaptations possibles.

### B. DÉCRYPTER LES DISPOSITIFS DE COMPENSATION CARBONE POUR ÉCLAIRER LE RÉSEAU SUR LA RÉMUNÉRATION CARBONE.

En 2023, la FNAB a étudié les dispositifs de rémunération carbone et de compensation carbone pour parvenir à un décryptage des enjeux économiques, de développement de la bio, des enjeux éthiques et scientifiques autour de la rémunération carbone. Des interventions ont eu lieu dans les GAB/GRAB pour expliciter tous ces enjeux et en discuter avec les agriculteur·ices. Ces travaux et interventions se poursuivront en 2024, et donneront lieu à un positionnement politique sur la question.





## 4. Elevage de porcs bio mâles entiers

Dans le cadre du projet CASDAR FARINELLI, piloté par la FNAB, l'ITAB et FORE-BIO, un **outil d'autoévaluation** en ligne et 6 fiches techniques ont été élaborés afin d'accompagner les fermes qui souhaitent se renseigner sur la conduite de porcs mâles non castrés en bio.

## 5. Agribiolien fait peau neuve

Une nouvelle version d'**Agribiolien**, sorte de "bon coin" de la bio est disponible. Cet outil, piloté par la FNAB et utilisé par 10 régions du réseau FNAB, s'est vu doté en 2023 de **nouvelles améliorations** : de nouvelles fonctionnalités, notamment sur la navigation et les parcours utilisateurs ; une meilleure ergonomie et esthétique générale du site, grâce notamment à une charte graphique revisitée, un meilleur rendu pour une consultation depuis smartphone et également une amélioration des fonctionnalités de gestion de l'espace administrateur.

## 6. Élaborer son Plan de Fumure Prévisionnel en grandes cultures bio

L'**outil Optibio**, piloté par la FNAB et utilisé par 6 régions du réseau, s'est vu enrichi en 2023 d'un module "Plan de fumure". Simple d'utilisation, ce nouveau module permet aux agriculteur-riche-s de calculer la dose prévisionnelle d'azote à apporter à leurs cultures et d'élaborer leur plan prévisionnel de fumure azotée conformément aux exigences de la Directive Nitrates.

Optibio est un outil du réseau bio, géré par la FNAB. Il est aussi un outil d'enregistrement des pratiques et d'analyse technico-économique en grandes cultures destiné aux agriculteur-riche-s bio et également aux technicien-ne-s dans le cadre d'appuis individuels ou collectifs.



<https://www.agribiolien.fr>



<https://www.optibio.fr>



## 7. Mettre en place des démarches de structuration et de développement de filières PPAM bio en France

Dans le cadre du projet FIL'PPAM, financé par FranceAgriMer, piloté par la FNAB et impliquant 5 structures du réseau FNAB partenaires, **un guide-recueil sur la structuration des filières PPAM bio en France a été produit**. Grâce au recueil d'expériences variées, tant en circuits longs qu'en circuits plus courts, et à leur analyse, des repères méthodologiques ont été élaborés. Ils sont destinés aux conseiller-es et animateur-rices de la filière PPAM bio, aux producteur-rices et leurs groupements, et aux acteurs et acheteurs de l'aval, afin de les aider dans le cadre de la mise en place de démarches de structuration et de développement de filières.

### Une activité formation soutenue

En 2023, la FNAB a organisé 23 formations (soit 71% de plus qu'en 2022), avec une moyenne de 10,4 bénéficiaires par formation (soit 58% de plus qu'en 2022, pour un total de 240 bénéficiaires) : 193 salarié-es, 36 producteur-ices et 11 collectivités.

Un nouveau cycle de formation politique a été lancé à destination des élu-es du réseau.

Le taux de satisfaction des bénéficiaires est de 94,9 % (dont 7 formations à 100% de satisfaction). Début 2024, la certification Qualiopi de la FNAB a été reconduite pour 3 ans.



**240**  
BÉNÉFICIAIRES



**+71%**  
/2022

**23**

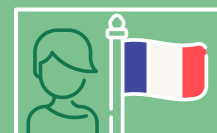
FORMATIONS



**94,9%**

DE SATISFACTION

7 formations ont un taux de satisfaction à 100 %



**3**

FORMATIONS

dans le cadre d'un cycle de formation politiques des élu-e-s du réseau

